

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87 CCP 23 313
Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4 -
3 mois Fr. 11.-, 6 mois Fr. 22.-, 1 an Fr. 44.- LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Au Grand Conseil vaudois: La reprise de l'EPUL par la Confédération et la collaboration intercantonale

Deux objets extrêmement importants ont retenu, mardi matin, l'attention du Grand Conseil vaudois: d'une part, la collaboration intercantonale et, d'autre part, la reprise de l'EPUL par la Confédération. Tous deux — mais le premier surtout — ont suscité une discussion extrêmement intéressante.

Unanimité pour la collaboration

Sur le principe même de la collaboration entre cantons et, en particulier, de la collaboration entre cantons romands, chacun est d'accord. Cependant dès lors qu'il s'agit des méthodes à appliquer, les avis divergent. D'un côté, il y a l'opinion du Conseil d'Etat qui affirme que la collaboration intercantonale ne peut être la plus efficace que dans les rapports directs de ceux qui prennent les décisions et de ceux qui les préparent.

D'un autre côté, nous avons le député P. Freymond (rad.), dont la motion a déclenché le débat, qui déclare: Aborder immédiatement, comme on l'affirme, et au plus haut niveau, les questions les plus controversées et où les passions se déploient, constitue une erreur dans la plupart des cas. Les dossiers doivent être élaborés en dehors de toute atmosphère passionnelle et chaque question à résoudre doit être replacée dans un contexte

plus vaste qui est celui des intérêts généraux du canton. On nous dira que cette activité de synthèse est exercée par le Conseil d'Etat tout entier. Mais on voudrait recevoir l'assurance que chaque question posée est mise en relation avec toutes celles, examinées par d'autres départements, et dont la solution peut avoir un impact sur elle. Nous sommes nombreux à avoir la conviction que cela n'est pas possible sans nouvelles méthodes et nouvelles structures.

Réticences

Entre ces deux options, nous avons l'opinion de la commission qui s'occupait de la question et dont l'excellent rapporteur A. Veillon (soc., Clarens), tout en expliquant que celle-ci partageait l'avis de l'exécutif, remarquait:

Nous ne vous cacherons pas que le texte du Conseil d'Etat a laissé certains commissaires sur leur faim. La prudence du gouvernement, son souci avoué de ne se désaisir en aucun cas de ses compétences, son désir de demeurer sur le terrain solide des faits précis et non des idées, tout cela peut apparaître comme les stigmates authentiques d'une politique timorée, qui subit plus qu'elle ne provoque sous l'incontestable pression des circonstances politiques, techniques, économiques et sociales.

On peut donc à bon droit se demander si la politique des gouvernements cantonaux — du nôtre en particulier ! — est à la mesure des impératifs actuels.

Les limites de la collaboration

Allions-nous donc voir, malgré tout, le Conseil d'Etat désavoué. Que non pas! Pierre Graber, parlant en sa qualité de président du gouvernement, rétablit la fermeté des vacillants et calma les appréhensions des réticents. « Je reconnais, ironisa-t-il, que le rapport du Conseil d'Etat, n'a pas un style vertigineux. Il est triste comme tous les rapports de l'exécutif et on ne peut le placer à l'altitude des nuées. Il faut laisser, en effet, cette place au verbe pour qu'il puisse y voltiger lors des discussions. »

Et, s'appuyant sur les réalités, P. Graber exposa alors que la collaboration intercantonale marchait beaucoup mieux que les profanes le croient généralement. Mais il faut voir les faits: au delà de la magie des mots « coordination intercantonale », il y a les traditions cantonales, les intérêts contradictoires. Chacun, dans son canton, est tributaire de données politiques et économiques contre lesquelles il ne peut guère agir. En conséquence, B.

(Suite en dernière page.)

France: Les étudiants ne sont pas seuls...



Trois cent quarante-cinq blessés, 422 arrestations, 40 véhicules endommagés: tel est le bilan des manifestations estudiantines de lundi à Paris. L'agitation n'a pas cessé hier, et de nouvelles manifestations, quoique moins violentes, ont eu lieu jusque tard cette nuit. Mais les étudiants ne sont pas seuls à exprimer leur mécontentement: les chauffeurs de taxis, les postiers, les ouvriers et les paysans de l'Ouest sont en grève ou vont l'être.

DERNIÈRE PAGE

Noté en marge du Grand Conseil bernois

Pluie et neige sur Berne, hier matin, où le Parlement cantonal a tenu une « mini-séance », puisque les débats furent interrompus peu avant 11 h., les députés ayant été invités à visiter la BEA, exposition régionale qui concerne plus particulièrement l'agriculture.

A l'ouverture des débats, le conseiller d'Etat Huber a fait une déclaration au nom du gouvernement en rapport avec un compte rendu d'un quotidien qui relatait les débats sur le problème d'une place d'aviation. Mise au point également d'un opposant. Aussi, force est de constater

qu'actuellement, en fait de place d'aviation, on vole bien bas... et ce n'est pas demain que Berne sera reliée aux aéroports intercontinentaux.

Les députés ont entendu plusieurs interpellations au chapitre de la Direction des transports, en ce qui concerne les horaires en direction du Jura; le député Parietti a demandé une diminution du temps d'attente en gare de Bienne d'un direct, alors que le soussigné demandait que le direct en partance de Berne à 17 h. 15 s'arrête à Moutier, ville que l'on rejoindrait en moins d'une heure. Charles WISARD.

Logements: M. Schaffner, optimiste, veut permettre « le libre épanouissement de l'initiative privée »...

M. Schaffner, conseiller fédéral, a fait hier une conférence de presse sur l'activité de la branche du bâtiment en 1967. Il a fait preuve à cette occasion d'un bel optimisme: la rationalisation de ce secteur aurait produit ses fruits, et le coût de la construction aurait baissé. Le conseiller fédéral s'est attaché surtout à féliciter l'initiative privée de son « immense effort » en matière de construction de logements. « Les pouvoirs publics auront prochainement pour tâche essentielle de créer de meilleures conditions en vue d'encourager une construction rationnelle et de permettre le libre épanouissement de l'initiative privée », a-t-il dit. Il a préconisé une unification des dispositions communales en matière de construction. Il a enfin déclaré que les prix des terrains avait stagné ou même régressé, et que le coût de construction des maisons d'habitation avait baissé. Il a cependant reconnu, malgré tout, que le nombre des appartements vacants avait encore diminué, et il n'a pas dit mot des loyers...



20^e anniversaire de l'OMS

Mardi, l'Organisation mondiale de la santé a fêté son 20^e anniversaire dans la grande salle des assemblées du Palais des Nations, à Genève. Cette grande manifestation groupait 400 délégués représentant les 129 pays membres. La Suisse était représentée par le conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi, qui prononça une allocution. Notre photo: H.-P. Tschudi pendant son discours. Derrière lui, M. P. Spinelli, directeur de l'Office européen pour les Nations Unies, et le professeur E. Augaleu, président de la 21^e assemblée de l'OMS qui s'est ouverte lundi matin.

Cela s'est passé dans notre pays

SCHAFFHOUSE: Vers une lutte électorale. — En automne, les électeurs schaffhousiens devront renouveler leur Conseil d'Etat. Celui-ci est actuellement composé de deux radicaux, deux agrariens et un socialiste. Le directeur des Travaux publics, M. Lieb, agrarien, ne se représentera pas. Le Parti socialiste a déjà décidé de revendiquer un second siège, sans avoir encore désigné son candidat. Le Parti catholique et chrétien-social schaffhousien a décidé à l'unanimité de présenter M. M. Baschung, avocat et secrétaire du Département des travaux publics.

ZURICH: Contre la censure. — Le périodique étudiantin zurichois «Zurcher Student» a lancé mardi une initiative populaire, demandant la suppression de la censure cinématographique. L'organe étudiantin vise surtout les paragraphes 5 à 10 de la loi cantonale zurichoise sur le cinéma, du 22 septembre 1963, traitant de la pré-censure. L'initiative n'entend pas abolir les articles dont le but est la protection de la jeunesse.

GIMEL: Les apprentis ont eu chaud... — Lundi à 21 h., un incendie a complètement détruit un baraque-ment abritant des apprentis bûcherons au bord de la forêt, sur le territoire de Gimel. C'était une ancienne construction de l'Exposition nationale rachetée par l'Etat de Vaud. Elle abritait dix-sept personnes, apprentis et moniteurs, qui n'ont pas été blessés. La baraque a été entièrement détruite, mais la plus grande partie du mobilier a pu être sauvée. Les causes du sinistre ne sont pas encore établies avec certitude. On pense à une défectuosité du chauffage à mazout.

TESSIN: Inondations. — Le Tessin est sorti de son lit dans la plaine de Magadino, et les eaux ont recouvert de vastes cultures. Les dégâts sont estimés à un demi-million de francs, mais pourraient être encore plus élevés si les eaux ne se retiraient pas dans les prochains jours.

ZURICH: Collision de trams. — Deux trams sont entrés en collision sur le pont de la gare, à Zurich, lundi. Trois personnes ont été blessées au cours de ce heurt, qui a fait pour

AUJOURD'HUI: JOURNÉE MONDIALE DE LA CROIX-ROUGE

L'anniversaire de la naissance de Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, est célébré mercredi dans le monde entier comme journée mondiale de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge.

La commémoration de cette journée, placée sous le thème « La Croix-Rouge nous concerne tous », a pour but d'attirer l'attention du public sur la Croix-Rouge et ses activités dans le monde moderne.

20 000 francs de dégâts, et a interrompu le trafic durant un certain temps.

SCHWYTZ: Peintre électrocuté. — M. Josef Tanner, 26 ans, de Siebren, peintre en bâtiment, a été électrocuté lundi en fin d'après-midi. Il était en train de peindre des canalisations, lorsqu'il entra en contact avec une ligne à tension de 50 kV. La mort a été instantanée.

ZURICH: Envolés, les millions... — Un pli postal contenant 30 millions de francs en billets (soit 210 000 fr. suisses) a disparu d'un avion assurant le service Londres-Zurich. On a constaté cette disparition à l'arrivée à Zurich.

WINTERTHOUR: Tué par un taureau. — Un agriculteur de 59 ans, M. H. Sturtzenegger, habitant Winterthour-Senn a été attaqué par un taureau furieux et écrasé contre un mur. Il a succombé pendant son transport à l'hôpital.

GENÈVE: Violent incendie. — Hier soir, à partir de 22 h., un violent incendie a ravagé, à la rue Rothschild, dans le quartier des Pâquis, à Genève, le premier étage d'un entrepôt de 600 m² où se trouvaient rassemblés des milliers de pièces détachées ainsi que des centaines d'appareils ménagers. Le stock a été entièrement brûlé. Selon l'estimation du directeur de l'entreprise, les dégâts se montent à un million de francs. Soixante pompiers ont lutté contre les flammes pendant plusieurs heures avant de se rendre maîtres du feu. On ignore encore les causes du sinistre.

M. JOLLES ET L'AIDE A L'ÉTRANGER

« La Suisse ne peut pas se permettre, non seulement pour des raisons de solidarité, mais avant tout en raison de l'importance de sa position économique, de ne pas prendre part aux efforts internationaux en faveur des Etats en voie de développement pour assainir leur économie, et coopérer aux nombreuses mesures prises tant dans le domaine commercial que financier. Mais il faut bien entendu que ces mesures reposent sur une conception d'ensemble. Il appartient à l'économie privée de jouer un rôle déterminant dans le développement industriel de ces Etats et pour couvrir aussi leurs besoins en capitaux. Il faut établir une véritable communauté d'intérêts entre la Confédération et les entreprises suisses, afin d'apporter une aide efficace aux efforts accomplis par les Etats en voie de développement. »

Ces constatations ont été exposées dans une conférence faite mardi lors de la 25^e assemblée générale du groupement de holdings industriels suisses par l'ambassadeur Jolles, directeur de la division du commerce.

Les petits à nouveau concernés

La nouvelle loi sur le tabac sera soumise à la votation populaire le 19 mai parce qu'une de ses dispositions déplaît à une grande entreprise. Cette disposition prévoit que la protection des prix disparaîtra au terme d'un délai de cinq ans, délai qui doit permettre aux petits détaillants en tabacs de s'adapter à la nouvelle situation de concurrence et d'assurer par là leur survie.

- * La loi a été approuvée à la quasi-unanimité par les Chambres fédérales.
- * Elle permet à la Suisse de remplir ses obligations internationales et procure à l'AVS les recettes nécessaires.
- * Elle ne provoquera pas d'augmentation du prix des tabacs, des cigares et des cigarettes.
- * Elle constitue une mesure sociale équitable à l'égard de milliers de petits détaillants.

Loi sur le tabac



**VOTEZ OUI
LE 19 MAI
PROCHAIN**

Comité suisse d'action en faveur de la loi sur le tabac

Socialistes contre Radicaux

CONFRONTATION ÉLECTORALE

Lundi 13 mai 1968, à 20 h. 15, à l'Ancien-Stand, à La Chaux-de-Fonds (grande salle du rez-de-chaussée)

Entrée libre

PRÉSIDENCE

M. Pierre-André ROGNON, président du tribunal

SOCIALISTES

M. André SANDOZ, président du Conseil communal
M. Raymond SPIRA, conseiller général
M. Edgar TRIPET, candidat au Conseil général

RADICAUX

M. Maurice FAVRE, conseiller général
M. Robert MOSER, conseiller général
M. Pierre STEINMANN, candidat au Conseil général

AU PAVILLON DU CRÊT-DU-LOCLE

du 8 mai, à 14 h., au 11 mai, à 18 h.
(ouvert jusqu'à 22 h. les 8, 9 et 10 mai)
le GARAGE DES 3 ROIS organise une

Grande vente DE VOITURES D'OCCASION

Grand choix

FORD - OPEL - CITROËN - VW
MERCÈDES - LANCIA
PEUGEOT 404 et 204 - SIMCA
FIAT 124 et 125 - VOLVO - MORRIS
AUSTIN, etc.

Seul un spécialiste peut vous garantir des occasions sérieusement révisées et reconditionnées. Profitez de notre foire aux occasions pour acquérir à bon compte une voiture en parfait état!



Rendez-nous visite — cela en vaut la peine!
Des occasions « sans souci » chez votre concessionnaire FORD



GARAGE DES 3 ROIS

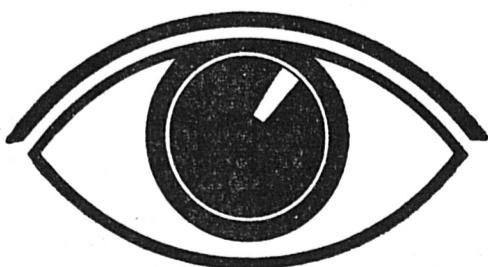
LA CHAUX-DE-FONDS - LE LOCLE - NEUCHÂTEL

+ à tout acheteur, une grande surprise pour ses vacances

TOUS NOS SERVICES, À VOTRE SERVICE

A Neuchâtel, visitez notre exposition permanente: au 1er étage de notre garage

Je vois mieux...



avec les VERRES DE CONTACT

VON GUNTEN

Avenue Léopold-Robert 21 Téléphone (039) 2 38 03



La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple-La Sentinelle

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

6 mai 1968

Promesse de mariage

Wenger Maurice-Albert, ingénieur ETS, et Borel Betti-Nelly.

Marriage

Rochat Fernand-René, monteur en chauffage, et Follonier née Lagger Marie-Louise.

Décès

Gonthier née Rigaud Camille-Julia, ménagère, née le 25 mai 1875, veuve de Jules-Émile (Côte 22).

Nicolet Gustave-Oscar-Paul, horloger retraité, né le 17 février 1898, époux de Rose-Marthe née Ramseyer (Côte 12).

PRÊTS Banque EXEL



Discrets Rapides Sans caution

Avenue Léopold-Robert 88 La Chaux-de-Fonds Tél. (039) 5 16 12

Ouvert le samedi matin

Nous cherchons

REPRÉSENTANT RÉGIONAL

pour la vente de textiles à des particuliers. — L'entreprise, établie de longue date, vous garantira une mise au courant approfondie et un appui permanent dans votre travail. Gain élevé.

Offres manuscrites sous chiffre ofa 7432 N Orell Füssli S. A., 3000 Berne.

ARTICLES HYG.

1^{re} qual., 12 pces Fr. 4.50; 24 pces Fr. 8.—; lubrifié 12 pces Fr. 6.50, 24 pces Fr. 11.50

Exp discrète Remb seulement sur demande Cp 30-185 46

F. WIDMER, case 54, Grand-Rue, Berne 8.

AU PRINTEMPS !

prenez du Circulan



Circulan vous soulagera et combattra avec succès les troubles circulatoires ! Circulan chez votre pharmacien et droguiste. 1 litre Fr. 20.55 11.25 4.95

Abonnez-vous à notre journal !

Bienna

Assemblée des délégués de la FOMH

Ouverte par deux morceaux bien rythmés joués par la Musique ouvrière, l'assemblée annuelle des délégués de la FOMH s'est déroulée lundi soir dans la grande salle de la Maison du Peuple, pourvue pour la circonstance d'installations de traduction simultanée.

Le président André Sterchi mena les débats rondement. Après un émouvant hommage aux quarante-neuf membres décédés en 1967, l'assemblée passa à l'examen du rapport annuel. Si celui-ci est rédigé par le secrétariat, il comprend cependant également les rapports des quatre présidents de branches, ainsi que tout un chapitre consacré aux rapports des présidents de groupes, c'est-à-dire des présidents des commissions syndicales des entreprises. Le reflet de la vie des usines et ateliers est ainsi donné par la base même, ce qui amène les rapporteurs à conclure:

« Alors que l'on regorge partout de travail et que, par conséquent, le chiffre d'affaires et les bénéfices augmentent, des revendications sociales mineures — comme la compensation du coût de la vie, qui devrait couler de source, ou le paiement du huitième jour férié accordé aussi bien dans la convention horlogère que dans celle de la métallurgie — n'ont pas abouti partout. Un certain patronat voudrait faire passer la pillule en offrant des banquets et des excursions. Non, le paternalisme n'est pas mort! Mais il faut lutter pas à pas pour obtenir d'abord simplement ce qui est contenu dans les conventions, puis aussi et surtout pour améliorer celles-ci. Collègues, ne vous laissez pas endormir par une fausse générosité, demeurez lucides et prêts à la lutte. »

Les comptes annuels se soldent par

un petit déficit, ce qui donne l'occasion au rapporteur de rappeler que le mouvement syndical ne reçoit aucune aide des pouvoirs publics, mais qu'il est financé uniquement par les cotisations de ses membres. Plus donc l'effectif sera nombreux, plus les finances seront saines et plus l'action de la FOMH pourra être renforcée.

Rapports et comptes acceptés à l'unanimité, l'assemblée passa aux élections. La présidence change chaque année et échoit pour 1968 au président de l'artisanat, Marcel Robichon, la vice-présidence revient aux horlogers et à leur président, Charles Zürcher. Le bureau est encore formé du président de la métallurgie, Paul Dauwalder, et du président des boîtiers, André Sterchi. Toutes les instances de la section furent élues à l'unanimité.

En seconde partie, M. Yves Junod, gérant de l'inspection des fabriques, conduisit l'auditoire attentif en zigzag à travers la loi sur le travail du 13 mars 1964. Il aborda les points essentiels de la loi encore trop peu connus des travailleurs, par exemple la question des amendes, celle du travail supplémentaire, des heures compensatoires, des pauses, du travail accessoire, etc. Ce sont là des problèmes de tous les jours avec lesquels l'ouvrier doit être familiarisé, car si certains patrons se font un point d'honneur de respecter la loi, d'autres, au contraire, se font un sport de la détourner à leur profit et au mépris des droits élémentaires des travailleurs.

CORTAILLOD: Conférence Henri Guillemain. — Mercredi 8 mai, à 20 heures 15, à l'Hôtel de Commune, Henri Guillemain parlera de l'« Affaire Dreyfus ».

CHRONIQUE JURASSIENNE

TAVANNES: Réunion de la députation jurassienne. — La députation jurassienne au Grand Conseil bernois s'est réunie samedi après midi à Tavannes, sous la présidence de M. J.-L. Favre, et en présence du conseiller d'Etat Kohler. Après avoir procédé à un échange de vues sur certains objets qui viendront en discussion lors de la session du Grand Conseil qui s'ouvre lundi, la députation a pris connaissance d'une lettre du Conseil exécutif du canton de Berne concernant les travaux de la « Commission des 24 », qui sont terminés et actuellement entre les mains d'un organe de rédaction. Le Gouvernement bernois informe la députation jurassienne qu'elle conserve le droit, comme d'ailleurs aussi la commission paritaire du Grand Conseil, de lui faire des propositions en tout temps.

C'est pourquoi, à l'unanimité, la députation a décidé de proposer au gouvernement cantonal de prendre contact avant le 1^{er} juillet, cette prise de contact devant réunir la députation jurassienne et le Conseil exécutif, les deux organes au complet. Le gouvernement sera alors invité à donner à la députation les informations nécessaires sur la procédure qu'il entend suivre une fois les résultats des travaux de la « Commission des 24 » déposés, et éventuellement procéder à un échange de vues.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

ECOLE MÉNAGÈRE « LE PRINTEMPS ». — Les cours ont recommencé avec la saison nouvelle et ce n'est pas moins de 32 « printanières » qu'accueillit M^{me} Schlupe, présidente de la commission alors que M^{me} Chappatte directrice s'occupait de l'installation des élèves, accompagnées pour la plupart de leur parents. Bienvenue à ces jeunes demoiselles venues de diverses régions de Suisse alémanique.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Session ordinaire du Grand Conseil

Le Grand Conseil neuchâtelois tiendra sa session ordinaire de printemps qui durera trois jours, le lundi 20 mai, à 14 h. 30, avec l'ordre du jour suivant:

A. Objets à teneur du règlement. 1. Assermentation de M. Ch.-H. Choffet (PPN), en remplacement de M. J. Bize, démissionnaire. 2. Nomination du bureau du Grand Conseil. 3. Nomination de la Commission financière 1969. 4. Nomination d'un membre de la Commission des pétitions et des grâces, en remplacement de M. J. Bize, démissionnaire. 5. Nomination d'un troisième juge d'instruction. 6.

Rapports du Conseil d'Etat et de la Commission financière à l'appui des comptes et de la gestion de l'exercice 1967. 7. Rapports concernant diverses demandes de naturalisation. 8. Rapports concernant diverses demandes de grâce.

B. Rapports du Conseil d'Etat. 9. Rapport relatif aux votations cantonales des 20 et 21 avril 1968. 10. Rapport concernant la motion de MM. M. Favre et consorts relative à la perception du droit de timbre. 11. Rapport à l'appui d'un projet de loi portant révision de la loi sur la reconstitution du vignoble et la mise en valeur des produits de la viticulture. 12. Rapport à l'appui d'un projet de loi concernant la participation financière de l'Etat aux primes d'assurance des récoltes contre la grêle. 13. Rapport à l'appui d'un projet de décret concernant la participation financière de l'Etat à une action d'entraide pour le développement d'un centre d'éducation pour jeunes filles à Dolwan, district de Surat, Gujarat State (Inde).

C. Rapport de commission. 14. Rapport de la commission chargée de l'examen du projet de décret portant octroi d'un crédit pour l'exécution d'importants travaux d'améliorations foncières et d'adductions d'eau.

D. Propositions, motions, interpellations.

Requête à la radio-TV

Le Parti socialiste neuchâtelois vient d'adresser à la direction de la Radio romande et à celle de la Télévision romande une lettre dans laquelle il demande à ces organes de consacrer quelques reportages à la campagne électorale neuchâteloise. Rappelant les heureux effets qu'avaient eu, lors des élections fédérales d'octobre dernier, les émissions de la TV et de la radio destinées à susciter l'intérêt des citoyens, le PSN suggère que les ondes et le petit écran récidivent, sur le plan cantonal cette fois, en vue de lutter contre l'abstentionnisme. Il suggère, par exemple, de réaliser des interviews dans la rue, de faire des prises de vues des affiches électorales officielles. On ne peut qu'espérer que la radio et la TV donneront une suite favorable à cette requête inspirée par le seul désir de lutter contre l'abstentionnisme grandissant et déplorable de la population.



La Chaux-de-Fonds

MISE AU POINT

« Il est évident que nous n'allons pas nous replier sur nous-mêmes et renoncer à de nouveaux investissements; **rappe-lons que la période où nous avons le plus dépensé pour de grands travaux, piscine, installations sportives, salle de musique, etc., a été aussi celle de notre plus grande expansion; si l'on veut que des ouvriers viennent travailler et demeurent à La Chaux-de-Fonds, il faut leur assurer des conditions de vie en tout point agréables.** »

Déclaration de M. Adrien Favre-Bulle, conseiller communal radical, au Conseil général, le 21 Juin 1967 (procès-verbal, p. 879).

Mais les radicaux se prennent à leur

propre piège en déclarant:

« Le développement de La Chaux-de-Fonds est compromis... La Chaux-de-Fonds en danger... Un redressement est indispensable... »

Extraits d'un tract électoral radical.

Les radicaux, une fois de plus, **jouent sur les deux tableaux:** En cours de législature, ils vantent la politique d'expansion de la majorité socialiste.

Un mois avant les élections, ils veulent faire croire que cette politique mène à la catastrophe...

C'est ce qu'ils appellent une « politique digne de ce nom » !

La plaisanterie a assez duré: les 18 et 19 mai

Votez socialiste — Liste bleue

La Résidence

Le Point du Jour

Exposition-vente d'appartements



Tranquillité
Verdure
Dégagement
Large horizon
Tout confort

Heures d'ouverture:

Vendredi 10 mai	19.30 à 22.00
Samedi 11 mai	15.00 à 19.00
Dimanche 12 mai	11.00 à 13.00
Lundi 13 à jeudi 16 mai	19.30 à 22.00

Ameublements:

ERIC PETER

La Sagne

5 CHAMBRES

MEUBLES GRABER

Au Bûcheron, La Chaux-de-Fonds

6 CHAMBRES

Renseignements:

Vuilleumier + Salus

Architectes

Avenue Léopold-Robert 22
Tél. (039) 3 15 15
LA CHAUX-DE-FONDS

Pierre Pauli

Expert-comptable

Avenue Léopold-Robert 49
Tél. (039) 3 43 80
LA CHAUX-DE-FONDS

André Perret

Avocat et notaire

Serre 11 bis
Tél. (039) 3 45 25
LA CHAUX-DE-FONDS

GENÈVE

NON AUX JOURNÉES MILITAIRES**ASSEMBLÉE DE PROTESTATION**

Ce soir, mercredi 8 mai 1968, à 20 h. 30,
Salle du Faubourg

Présidence: **Claude AUROI, Jeunesse socialiste**

Prendront la parole:
André RAUBER, Jeunesse libre
Roland VUATAZ, enseignant
Charles MAGNIN, étudiant
Roland BERDAT, Mouvement populaire des familles

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JEUNES FILLES
Divisions supérieure et inférieure**EXAMENS DE MATURITÉ 1968**

Une session de maturité commencera le mardi 4 juin 1968.

Les inscriptions seront reçues à l'École supérieure de jeunes filles, direction, rue Voltaire 21, de 8 à 11 h. et de 14 à 17 h., les jeudis et samedis après midi exceptés, téléphone 44 70 00.

Clôture des inscriptions: lundi 20 mai 1968.

ADMISSION en 6^e, 5^e et 4^e années**Session de juin**

Les examens pour l'admission en 6^e, 5^e et 4^e années auront lieu les mercredi 5 et jeudi 6 juin 1968.
Les inscriptions des élèves seront reçues jeudi 9 mai, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h.:

- pour l'admission en 6^e et 5^e années: à l'École supérieure de jeunes filles, division inférieure, direction, rue Necker 2;
- pour l'admission en 4^e année: à l'École supérieure de jeunes filles, division supérieure, direction, rue Voltaire 21.

Session d'août

Les examens pour l'admission en 6^e, 5^e et 4^e années auront lieu les lundi 26, mardi 27, et mercredi 28 août 1968.

Les inscriptions des élèves seront reçues les mardi 25 et mercredi 26 juin, de 8 à 12 h. et de 14 à 16 h.:

- pour l'admission en 6^e et 5^e années: à l'École supérieure de jeunes filles, division inférieure, direction, rue Necker 2;
- pour l'admission en 4^e année: à l'École supérieure de jeunes filles, division supérieure, direction, rue Voltaire 21.

GENÈVE

Département de l'instruction publique**ÉCOLE ENFANTINE ET 1^{re} ANNÉE PRIMAIRE****Inscription des nouveaux élèves**

Dans toutes les écoles du canton, les inscriptions seront prises les vendredi 24 mai et samedi 25 mai 1968, entre 8 et 11 h.

Scolarité obligatoire

Tous les enfants nés entre le 1^{er} septembre 1961 et le 31 août 1962 doivent recevoir dès la rentrée des classes l'instruction prévue par la loi. Leurs parents sont tenus de les inscrire les 24 et 25 mai et de les faire vacciner en temps voulu contre la diphtérie.

Scolarité facultative**a) enfants âgés de 5 ans révolus au 31 août**

Les enfants nés entre le 1^{er} septembre 1962 et le 31 août 1963 pourront fréquenter la 2^e classe enfantine dès la rentrée de septembre, à condition d'avoir été inscrits par leurs parents les 24 et 25 mai 1968.

b) enfants âgés de 4 ans révolus au 31 août

L'inscription des enfants nés entre le 1^{er} septembre 1963 et le 31 août 1964 sera prise à titre conditionnel. Ces enfants ne seront acceptés dans les écoles, une fois l'organisation des classes terminée, que dans la mesure des places disponibles. Ils ne devront s'y présenter que s'ils ont en main le bulletin d'admission (formule blanche).

Les enfants qui n'auront pas été annoncés les 24 et 25 mai ne seront pas admis à la rentrée des classes.

Pour des plus amples renseignements, on est prié de consulter les affiches apposées à partir du 10 mai dans les écoles et dans les cadres réservés aux avis officiels.

RYTHM AND BLUES
AU VICTORIA-HALLLe chanteur-guitariste
T-Bone Walker

Spectacle curieux que celui qui était proposé hier au public clairsemé du Victoria-Hall. T-Bone Walker est sans conteste un excellent guitariste de blues, mais l'orchestre qui l'accompagne manque de cohésion, et surtout joue dans un style trop moderne pour s'adapter à celui du chanteur. Ceci provient peut-être du fait que le contrebassiste n'est pas un habitué de cette formation, mais il faut néanmoins reconnaître que le batteur est peu nuancé, que le saxophoniste manque d'invention, et que l'organiste n'est plus très à l'aise sur un piano. Heureusement que T-Bone Walker possède assez de personnalité pour s'imposer au public, et sauver par son sens de la scène un spectacle peu équilibré. M.

SERVICE POSTAL A L'ASCENSION ET A PENTECOTE. — Les guichets des offices de poste seront fermés à 17 h., le mercredi 22 mai, veille de l'Ascension. Les services de distribution et de levées des boîtes aux lettres seront par contre assurés comme un jour ouvrable ordinaire.

Le jour de l'Ascension 23 mai, à Pentecôte 2 juin et le lundi de Pentecôte 3 juin, le service postal sera restreint comme un dimanche, tandis qu'il sera effectué comme un samedi le 1^{er} juin veille de Pentecôte.

Des affiches spéciales placées dans les bureaux de poste renseignent d'une façon détaillée.

Apéritif à la gentiane

SUZE
garanti naturel**COLLÈGE DE GENÈVE****Examens de maturité**

Une session de maturité commencera le samedi 1^{er} juin.
Clôture des inscriptions: lundi 20 mai.

Examens complémentaires**pour l'immatriculation à l'Université de Genève**

Une session d'examens complémentaires pour l'immatriculation à l'Université de Genève (tous les examens, sauf celui de latin) débutera

- le mercredi 5 juin (mathématiques, physique, chimie);
- le lundi 17 juin (français, histoire, géographie).

Clôture des inscriptions: samedi 25 mai.

Examens d'admission en 6^e, 5^e et 4^e classes

Une session d'examens pour l'admission en 6^e, 5^e et 4^e, réservée aux élèves venant d'écoles privées, commencera le

mercredi 5 juin, pour les 6^e et 5^e, et le jeudi 6 juin, pour la 4^e.

Clôture des inscriptions: mercredi 22 mai.

Une autre session aura lieu à partir du lundi 26 août.

Examens d'admission en 7^e classe

Les examens d'admission en 7^e classe du Collège de Genève auront lieu les vendredi 21 et samedi 22 juin.

Clôture des inscriptions: samedi 8 juin.

Une autre session aura lieu à partir du lundi 26 août.

Ne peuvent s'inscrire à ces examens que les élèves qui ne fréquentent pas une école primaire et qui habitent hors des secteurs du Cycle d'orientation, soit les quartiers qui concernent les écoles primaires

des Eaux-Vives, du 31-Décembre, du Grand-Lancy, des Palettes.

Ces diverses inscriptions seront reçues au secrétariat du Collège de Genève, rue Théodore-de-Bèze 2-4, de 8 à 11 h. et de 14 à 17 h., les jeudis et samedis après midi exceptés.

Pour toute inscription, on est prié de présenter une pièce d'état civil (livret de famille ou acte de naissance) ainsi que la carte AVS; les Confédérés et les étrangers domiciliés à Genève produiront, en outre, le permis d'établissement ou le permis de séjour. Les étudiants apporteront leur livret d'étudiant.

OFFRES D'EMPLOI**LE SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE GENÈVE**

cherche des

employés de bureau qualifiés

- de nationalité suisse;
- âgés de moins de 40 ans;
- titulaires d'un diplôme de l'école de commerce ou d'un certificat de capacité ou encore d'un titre jugé équivalent.

Il propose:

emplois stables avec caisse de retraite;
semaine de 5 jours;
assurances sociales étendues.

Les offres doivent être adressées au secrétariat général des Services industriels de Genève, pont de la Machine, 1204 Genève.

LE SERVICE DU GAZ

cherche

mécanicien ou serrurier

- de nationalité suisse;
- âgé de moins de 40 ans;
- titulaire d'un certificat de capacité de mécanicien ou de serrurier ou d'un titre jugé équivalent.

Il propose:

emploi stable avec caisse de retraite;
semaine de 5 jours;
assurances sociales étendues.

Les offres doivent être adressées au secrétariat général des Services industriels de Genève, pont de la Machine, 1204 Genève.

